

PV

Conseil d'administration

Mardi 14 octobre 2025

0. Préambule

0.1 Dates des CA

- Jeudi 27 novembre (Budget)
- Jeudi 5 février (fermeture/ouverture de postes)
- Jeudi 2 avril (Compte financier)
- Mardi 7 juillet (Vote répartition de la DHG)

0.2 Secrétariat

- Mardi 14 octobre: DDFPT
- Jeudi 27 novembre (Budget) : AED
- Jeudi 5 février (fermeture/ouverture de postes) : Professeurs
- Jeudi 2 avril (Compte financier) : Parents
- Mardi 7 juillet (Vote répartition de la DHG) : Elèves

0.3 Adoption des PV (Annexe 1)

- PV du 7 juillet 2025
- VOTE : n° 1

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

1. Mise en place du CA 2025/2026

1.1 Résultats des élections

	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Taux de participation
Parents élèves				
2025	2242	237	210	11,77 %
2024	2225	426	322	19,15 %
2023	2371	228	171	9,62 %
2022	2245	165	156	7,35 %
Personnels ATOSS				
2025	47	36	33	76,60 %
2024	46	30	27	65,22 %
2023	44	32	30	72,73 %
2022	43	28	22	65,12 %
Personnels pédagogique et d'éducation				
2025	133	59	54	44,36 %
2024	139	64	63	46,04 %
2023	133	71	69	53,38 %
2022	144	49	47	34,03 %

Etonnement des parents sur le faible taux de participation malgré une bonne communication. Le proviseur dit que même si cela semble faible c'est tout de même un résultat correct (en 2019, en lycée taux de 13,3%).

1.2 Règlement intérieur du CA

Le proviseur propose, conformément à l'article R421-20 du code de l'éducation, le règlement intérieur, ci-dessous, pour organiser le bon fonctionnement du CA.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE BOISSY D'ANGLASANNEE SCOLAIRE2025-2026

Ce présent règlement a pour but de préciser quelques points de fonctionnement des séances du conseil d'administration. Soumis au vote du conseil, il est adopté pour une année scolaire et susceptible de révision en fonction de l'évolution de la réglementation.

1 –CONVOCATIONS

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an.

Il est réuni en séance extraordinaire à la demande:

- De l'autorité hiérarchique
- De la collectivité locale de rattachement
- Du chef d'établissement
- De la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé

Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. L'horaire pour les séances habituelles est fixé à 18 heures 15. Les convocations sont adressées **au moins 8 jours à l'avance accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires**. Ce délai peut être réduit à 1 jour en cas d'urgence.

Les convocations sont adressées aux membres titulaires du conseil qui sont tenus de se mettre en rapport avec leurs suppléants et de leur transmettre les documents en cas d'empêchement.

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques. Le président du conseil d'administration peut inviter aux séances du conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile.

2 –QUORUM

Le conseil ne peut siéger que si le nombre des membres présent en début de séance est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de 5 jours et maximum de 8 jours. Il délibère alors valablement quelque soit le nombre des membres présents.

En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à 3 jours.

3 –PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est préparé par le chef d'établissement en concertation avec l'ensemble de l'équipe de direction.

Les représentants élus qui souhaitent l'inscription d'une question à l'ordre du jour doivent en faire la demande 48 heures avant la réunion du conseil.

4-SEANCE EXTRAORDINAIRE

La séance se limitera à l'examen du sujet qui l'a motivée.

5- SUSPENSION DE SÉANCE

Une suspension de séance pourra être demandée par un membre du conseil, elle est soumise à l'accord du président de séance.

6- VOTE

Tous les votes interviennent à bulletin secret dès l'instant qu'un membre du conseil en fait la demande. Les autres votes auront lieu à main levée.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

7–DURÉE DES SÉANCES

Elle est limitée à 2h00 (2h30 au maximum si l'importance du sujet impose de terminer l'échange commencé). Tout point à l'ordre du jour qui n'aura pas pu être examiné sera reporté à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant qui pourra être convoqué en séance extraordinaire si nécessaire.

8-PROCÈS-VERBAUX ET COMPTE-RENDU

Un secrétaire de séance est désigné par les membres du conseil en début de séance, par rotation des différents collègues représentés.

Le PV est soumis au chef d'établissement. Il est porté à l'approbation des membres du conseil d'administration lors de la séance suivante.

9– ATTITUDE DES MEMBRES PENDANT LES RÉUNIONS

Les membres du conseil d'administration s'engagent à faire état des positions de leurs mandats et non de leur position personnelle.

Ils sont astreints à l'obligation de discrétion pour ce qui a trait à la situation des personnes.

Chaque membre du conseil d'administration ou personne appelée à titre consultatif s'interdit

- De développer un exposé qui n'entrerait pas dans le cadre de l'ordre du jour fixé, sauf en cas

d'urgence laissée à l'appréciation du président.

- D'émettre une opinion mettant en cause l'honneur, la qualité, ou la valeur professionnelle de quiconque.
- Pour la bonne tenue des séances, de prendre la parole sans l'avoir obtenue du président.

Il est demandé au CA d'approuver son RI

- VOTE : n° 2

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Remarque sur l'envoi des comptes rendus qui sera effectué rapidement après le CA même si ils n'ont pas encore été validés par un CA. Cela permet aux membres d'avoir encore à l'esprit le déroulé du CA et ainsi de pouvoir apporter les éventuelles corrections.

Le CR définitif est disponible sur le site du lycée.

1.3 Commissions 2025/2026

<u>Commissi on</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
CA	Membres de droits : <ul style="list-style-type: none"> - M. PINTO Jean-Pierre - Mme LARROQUE Sabine - M. ANJOLRAS Philippe - M. DOS SANTOS Ludovic - M. BOUDROT Thierry 	- Mme PALISSE Aurélie
	Représentants des collectivités : <ul style="list-style-type: none"> - M. HONORE Denis - M. FRAYSSE Jérémie - M. BAYLE Damien 	
	Personnalités invitées: <ul style="list-style-type: none"> - M. BLANCHET Olivier (Centres sociaux) - M. DURAN Jean-Philippe (CFA BTP) - Mme FERRAND-BONNET Virginie (Conseillère régionale) 	
	7 Représentants des personnels enseignants, de surveillance et de documentation : <ul style="list-style-type: none"> - Mme YARANGA Victoria - Mme FOLLIEN Erika - Mme MUSCHINOWSKI Pascale - M. ESCOS Pascal - Mme PHILIPPOT Clémence - M. ELISSALDE Pascal - M. DURAND Romuald 	<ul style="list-style-type: none"> - M. KAZADI Cédric - M. KELAI Saber
	3 Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, santé, social : <ul style="list-style-type: none"> - M. BERT Jonathan - M. GUYOT Laurent - Mme GIMENEZ Laëtitia 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme MACHADO Doryte - Mme LASRY Emmanuelle - Mme ESTEVE Candyce

	5 Représentants des Parents d'élèves : <ul style="list-style-type: none"> - Mme MICOUD Cindy - Mme MILLAUD Stéphanie - M. VAGANAY Baptiste - Mme FOLLEZOU Nathalie - KHELKHAL Nacéra 	<ul style="list-style-type: none"> - DUCHAMP – BARRETEAU Aurélie
	5 Représentants des Élèves: <ul style="list-style-type: none"> - M. BELAL Yanis ,Term 03 - Mme DUCHAMP Ysalis, Term 03 - Mme DACHE Suzel ,Term 01 - M. ABOURA Melvin, 1ère 13 - Mme BERRAHA-EL YEMLAHI Aya, BTS MCO2 	<ul style="list-style-type: none"> - M. RANGHEARD Samuel ,Term 05 - Mme SCATENA-GEVAUX Lily, 1ère 05 - M. MEDJANI Gibril, 1ère 03 - Mme FOULLU- CHAIX Leïla ,Term 03 - M. SRAY Kimdanny, BTS MCO2
CVL 10 jours avant chaque CA	Président : <ul style="list-style-type: none"> - M. PINTO Jean-Pierre 	
	3 Représentantes personnel enseignant : <ul style="list-style-type: none"> - Mme GUYOT Jessy - Mme MUSCHINOWSKI Pascale - Mme YARANGA Victoria 	
	3 Représentantes du personnel ATOSS : <ul style="list-style-type: none"> - Mme GIMENEZ Laëtitia - Mme MACHADO Doryte - Mme ESTEVE Candyce 	
	2 Représentants des Parents d'élèves : <ul style="list-style-type: none"> - Mme FOLLEZOU Nathalie - M. VAGANAY Baptiste 	
	10 Représentants des Élèves: <ul style="list-style-type: none"> - M. BELAL Yanis ,Term 03 - Mme DUCHAMP Ysalis, Term 03 - Mme DACHE Suzel ,Term 01 - M. ABOURA Melvin, 1ère 13 - M. RANGHEARD Samuel ,Term 05 - Mme ARBOUZE Sawsane, 1ère 13 - Mme MOULIN Angie, 1ère 15 - Mme SCATENA-GEVAUX Lily, 1ère 05 - M. CASTELLA Kostia, 1ère 01 - Mme BERRAHA-EL YEMLAHI Aya, BTS MCO2 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme MAIA Héléna, Term 02 - Mme RAIMBAUT Julie, Term 01 - M. MEDJANI Gibril, 1ère 03 - M. DEFOUR Quentin, 1ère 13 - Mme FOULLU- CHAIX Leïla ,Term 03 - M. CHEKEMIAN Mathis, 1ère 15 - Mme GRAI Anahi, 1ère 05 - M. CARVALHO SAMPAIO Pedro, 1ère 01 - M. SRAY Kimdanny, BTS MCO2

CESCE
Nov. et
mai

<p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. PINTO Jean-Pierre - Mme LARROQUE Sabine 	
<p>2 Représentants des collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FRAYSSE Jérémy - M. HONORE Denis 	
<p>5 Représentants des personnels de enseignants, de surveillance et de documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme PHILIPPOT Clémence - Mme MUSCHINOWSKI Pascale - M. ESCOS Pascal - Mme YARANGA Victoria - Mme FOLLIEN Erika 	
<p>3 Représentants des personnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme COUETTE Maud - Mme ESTEVE Candyce - Mme LE GALLIARD Marlène 	
<p>2 Représentants des Parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme MICOUD Cindy - M. VAGANAY Baptiste 	
<p>3 Représentants des Élèves:</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ABOURA Melvin, 1ère 13 - Mme SCATENA-GEVAUX, 1ère 05 - M. MEDJANI Gibril, 1ère 03 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme FOULLU-CHAIX Leïla, Term 03
<p>Représentante E3D :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme RECK Marie-Cécile 	<ul style="list-style-type: none"> - M. BOUDROT Thierry - Mme GOURLIER Claire
<p>Représentants des personnels de prévention :</p> <p>M. Commandant Brigade gendarmerie (ou son représentant)</p> <p>M. Directeur CCAS</p> <p>M. RALLET Alain Ass. Couples et Famille</p> <p>Mme LECOMTE Céline sage-femme CMS</p> <p>Mme DEVAL Eve ADSEA</p> <p>Mme CHOMEL Marie Service jeunesse Mairie</p> <p>M. ZEDADRA Rafik ADSEA 07</p> <p>Mme ARTAUD Lydiane IREPS ESA</p> <p>Mme OUABI Aïcha Cap SOLIDAIRE</p> <p>Mme TARDY Alexia Ass. Addictions France</p> <p>Mme COULAUD Vanessa Ass. Addictions Fr.</p> <p>M. AIZAC Dimitri CMP</p> <p>Mme GUILLEMIN Marjolaine Documentaliste</p> <p>Mme FANGET PSYEN</p>	

CHS Prochaine réunion 08/01/2026	Membres de droit : <ul style="list-style-type: none"> - M. PINTO Jean-Pierre - Mme LARROQUE Sabine - M. DOS SANTOS Ludovic - M. ANJOLRAS Philippe - Mme MAILHES Laurence - Mme ESTEVE Candyce - Mme LE GALLIARD Marlène - (Médecin scolaire) 	
	1 Représentant des collectivités territoriales : <ul style="list-style-type: none"> - M. FRAYSSE Jérémy 	
	2 Représentants des personnels enseignants, de surveillance et de documentation : <ul style="list-style-type: none"> - M. ELISSALDE Pascal - Mme YARANGA Victoria 	
	1 Représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, santé, social : <ul style="list-style-type: none"> - M. GUYOT Laurent 	
	1 Représentant des Parents d'élèves : <ul style="list-style-type: none"> - Mme MICOUD Cindy 	
	1 Représentants des Élèves: <ul style="list-style-type: none"> - M. BELAL Yanis 	<ul style="list-style-type: none"> - M. RANGHEARD Samuel, Term 05
	2 Assistants de Prévention : <ul style="list-style-type: none"> - M. BIAZIZO Christophe - M. BEYSSAT Grégory 	
Fond Social	Membres de droit : <ul style="list-style-type: none"> - M. PINTO Jean-Pierre - Mme LARROQUE Sabine - M. DOS SANTOS Ludovic - M. BOUDROT Thierry - Mme COUETTE Maud 	
	2 Représentants des personnels enseignants, de surveillance et de documentation : <ul style="list-style-type: none"> - Mme MUSCHINOWSKI Pascale - M. ELISSALDE Pascal 	
	1 Représentante de l'intendance : <ul style="list-style-type: none"> - Mme THAN Sandrine 	
	2 Représentants des Parents d'élèves : <ul style="list-style-type: none"> - Mme FOLLEZOU Nathalie - Mme KHELKHAL Nacéra 	
	2 Représentants des Élèves: <ul style="list-style-type: none"> - Mme DACHE Suzel, Term 01 - M. ABOURA Melvin, 1ère 13 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme DUCHAMP Ysalis, Term 03 - Mme FOULLU-CHAIX Leïla, Term 03

Commission Éducative	Membres de droit : - M. PINTO Jean-Pierre - Mme LARROQUE Sabine	
	2 Représentants des enseignants : - Mme LE GRIS Nathalie - M. DURAND Romuald	
	2 Représentants Parents d'élèves : - Mme MILLAUD Stéphanie - Mme MICOUD Cindy	
	3 Représentants Élèves : - M. BELAL Yanis ,Term 03 - M. BERTHEOL Erwan, 1ère 11 - Mme RADDAOUI Marwa, 1ère 06	
Conseil de discipline	Membres de droit : - M. PINTO Jean-Pierre - Mme LARROQUE Sabine - M. DOS SANTOS Ludovic - M. BOUDROT Thierry	
	4 Représentants des personnels enseignants, de surveillance et de documentation : - M. KAZADI Cédric - M. ESCOS Pascal - M. DURAND Romuald - M. ELISSALDE Pascal	- Mme FOLLIEN Erika
	1 Représentante des personnels administratifs, techniques, ouvriers, santé, social - Mme LASRY Emmanuelle	- Mme ESTEVE Candyce
	2 Représentants des parents d'élèves : - Mme MICOUD Cindy - M. VAGANAY Baptiste	- Mme KHELKHAL Nacéra - Mme MILLAUD Stéphanie
	3 Représentants des élèves : - M. BELAL Yanis ,Term 03 - M. BERTHEOL Erwan, 1ère 11 - Mme RADDAOUI Marwa, 1ère 06	- Mme BERGOGNON Jade, Term 06 - Mme FANJEAU-GREPPO Lune, Term 03 - Mme GEORGES Malyson, 1ère 05

Le Conseil d'administration approuve la mise en place des commissions pour l'année 2025/2026 selon les listes ci-jointes.

- VOTE : n° 3

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

CESCE et COPIL sur la même date..

CHS réunion 8 janvier 2026 de 13h à 14h.

Visite CHS départemental le 08 novembre

Fonds social les mercredis de 8h15 à 10h00.

2 Organisation de l'action éducative

2.1 Point sur la rentrée 2025

2.1.1 Personnels

Au 14 octobre, l'ensemble des postes sont pourvus sauf 10/18h en Génie climatique et thermique.

2.1.2 Effectifs

Niveau	3 PM	2 ^{nde} GT	2 ^{nde} Pro	2 ^{nde} CAP	1 G	1 T	1 Pro	T Pro	T CAP	T T	T G	BTS	Total
Effectifs 2025	24	289	70	24	175	107	48	47	17	129	179	59	1168 (1230)
Effectifs 2024	16	282	73	23	183	127	55	34	15	137	160	48	1153

Le proviseur fait remarquer que l'arrivée de 20 élèves de plus que prévu, en provenance du privé permet de rester à 9 classes de seconde. Il faut plus de 175 élèves pour obtenir la 9^{ème} classe.

Par contre il y a une baisse de 20 élèves pour la voie technologique soit 107 élèves qui s'explique par la volonté du lycée de « réserver » cette voie à des élèves volontaires avec un projet d'orientation.

Les parents et élèves pensent qu'ils seront dans de meilleures conditions pour réussir sans pression mais en étant « tenus ».

Le proviseur rappelle que le lycée se positionne sur l'excellence et non l'élitisme.

2.2 Répartition des PACTES

Le proviseur informe les membres du CA de la répartition des PACTES au 6 octobre :

Nombre de PACTES : 47 parts fonctionnelles

dont : - 26 parts au titre du RCD

-21 parts au titre des autres missions

Les 21 parts « autres missions » seront réparties comme suit :

-6 pour les formations « Sauveteur Secouriste du Travail »

-3 pour les formations « travail en hauteur »

-2,5 pour les Objets Confectionnés

-3,5 pour les formations « Educfi »

-1 pour la formation « sécurité sociale »

-5 pour différents projets (développement durable, soutien...)

Remarque des enseignants sur l'attribution des pactes concernant les formations SST et travail en hauteur qui doivent être réalisées en cours gagnant ainsi des pactes pour d'autres actions. Le DDFPT répond que le lycée s'est positionné pour le passage des formations notamment pour le travail en hauteur à des classes qui n'en n'ont pas besoin pour l'examen mais cela est très utile pour l'acceptation en stages des élèves, donc hors programmes dans ce cas. Néanmoins, il va regarder plus finement la répartition.

Question aussi sur l'attribution des pactes pour les objets confectionnés. Les pactes objets confectionnés sont attribués pour des chantiers extérieurs. Tous les OC fabriqués à l'intérieur de l'EPLE rentrent dans le cadre des cours.

3 Action budgétaire et financière

3.1 Voyage à Chamonix (Annexe 2)

Le CA approuve le projet de sortie pédagogique, avec nuitées, à Chamonix pour les 40 élèves de la spécialité SVT.

Le voyage aura lieu en juin 2026. La participation des familles est fixée à 130.00 €. La part des 4 accompagnateurs est prise en charge sur fonds propres (160,90 euros par accompagnateur).

- VOTE : n°4

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

3.2 Tarif location chambre appartement bâtiment B

Le CA approuve les tarifs de location de l'appartement meublé réservé aux personnels du lycée et aux intervenants extérieurs (assistants de langue notamment) :

- La nuit, à titre exceptionnel ; 10 euros.
- Le mois, sans que cela puisse excéder 10 mois ; 120 euros.

- VOTE : n°5

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Historique du logement : appartement non attribué à un personnel et libéré après acceptation par la région.

3.3 Ventilation des charges communes

le CA approuve la ventilation des charges communes entre le service ALO et le service SRH de la manière suivante pour les charges non identifiables:

- Contrats obligatoires (chauffage, vérifications, extincteurs, portails): 80 % Service ALO / 20% Service restauration.
- Electricité: 85 % Service ALO / 15% Service restauration.
- Gaz: 85 % Service ALO / 15% Service restauration. (Le SRH dispose de compteurs individuels sur la partie cuisson).
- Eau: 50 % pour chaque service.

- VOTE : n°6

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

3.4 Tarifs 2026 des produits et services(Annexe 3).

Le CA approuve les tarifs des produits et services pour l'année 2026 en fonction des recommandations de la Région : « Le tarif unitaire du repas que vous proposerez pour l'année 2026 respectera un plafonnement de son augmentation éventuelle au taux annuel d'inflation constaté par l'indice des prix à la consommation du mois de juin 2025 (Insee.fr, rubrique statistiques, publication mensuelle de l'évolution des prix à la consommation sur 1 an) soit, en juin 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,4 % sur un mois et de 1,0 % sur un an ».

- VOTE : n°7

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

3.5 Postes gagés (Annexe 4)

Le CA approuve la convention de postes gagés conclue avec le GRETA pour l'année 2025/2026.

- VOTE : n°7

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Explication ce qu'est un poste gagé. Et l'importance de la garder pour le poste de chaudronnerie.

4 Fonctionnement matériel et financier

4.1 Contrat et conventions

4.1.1 Convention Radio d'Ici(Annexe 5).

Il est demandé au CA d'approuver la convention avec Radio d'Ici fixant les modalités d'intervention dans le cadre d'une action d'éducation aux médias sur l'année 2025/2026

- VOTE : n°8

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Demande si c'est une radio locale, la réponse est oui.

4.1.2 Convention avec la SMAC 07(Annexe 6).

Le chef d'établissement propose la signature d'une convention avec la SMAC 07 pour des interventions liées à la « fabrique numérique »

- VOTE : n°9

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

4.1.3 Convention avec le GRETA(Annexe 7).

Il est demandé d'approuver la convention de mise à disposition de locaux avec le GRETA Ardèche Drôme.

➤ VOTE : n°10

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

4.1.4 Convention de confection d'un Objet Confectionné (OC) (Annexe 8).

Le CA se prononce sur la convention de confection d'un OC par les étudiants du BTS MS

- VOTE : n°11

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

4.1.5 Convention avec la Société Veritas (Annexe 9).

Il est demandé au CA d'approuver la convention quinquennale avec la société Veritas pour la délivrance de l'attestation de capacité aux opérateurs intervenants sur les équipements chargés en fluides frigorigènes.

- VOTE : n° 12

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

4.1.6 Convention groupement comptable (Annexe 10).

Le chef d'établissement propose au CA d'approuver la convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de service « agence comptable lycée Boissy d'Anglas ».

- VOTE : n° 13

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

4.1.7 Convention mise à disposition des locaux Centre social du zodiaque (Ajout).

Le chef d'établissement propose au CA d'approuver la convention de mise à disposition des locaux du lycée, salle polyvalente et cafétéria, au centre social du zodiaque du 14 au 16 novembre dans le cadre des « conférences gesticulées ».

- VOTE : n° 14

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

4.1.8 Convention Opéra de Lyon (Ajout).

Le chef d'établissement propose au CA d'approuver la convention intervenant extérieur avec l'opéra de Lyon. Cette convention permettra l'accueil d'artistes de l'Opéra pour préparer la sortie du 16/12 et de faire un retour sur le spectacle en janvier ainsi que la tenue d'ateliers artistiques.

- VOTE : n° 15

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

4.2 Fonctionnement matériel

4.2.1 Désaffectation logement

Considérant que le parc de logements de fonctions disponible est supérieur au nombre réglementaire nécessaire, il est demandé au CA d'approuver la désaffectation du logement correspondant au numéro d'invariant 0100212400V. Celui-ci est déjà relié au SSI du lycée et il est aux normes d'accessibilité handicapé. Ce logement permettra d'accueillir des personnels travaillant au lycée (cf. point 3.2)

- VOTE : n° 14

VOTANTS	24	POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

5 Informations diverses

5.1 Prévention et sécurité

Le proviseur indique qu'il va demander à la gendarmerie de procéder à des contrôles à l'intérieur de l'établissement, pour rechercher d'éventuelles présences de produits stupéfiants. Les élèves internes ont déjà été informés de cette possibilité.

L'objectif, pour le lycée, est de se positionner dans une dynamique active de recherche et d'accompagnement des élèves le cas échéant. Le risque en matière de communication, est que l'on puisse dire qu'il y a des produits stupéfiants au lycée. Cependant, ce risque est préférable à la politique, de ne pas voir ou chercher à voir.

Les élèves demandent qu'il y ait d'abord de la prévention. Le proviseur, l'infirmière répondent que cela a déjà eu lieu, pour l'ensemble des classes de 2nde du lycée, mais qu'il faut aussi vérifier si cette prévention porte ses fruits et ne pas ignorer de possibles difficultés. Cela doit être considéré comme de la protection et non comme de la dissuasion. On ne peut pas être attentif en classe après avoir consommé des stupéfiants.

Les élèves et les parents d'élèves ne le ressentent pas comme cela.

Les enseignants expriment leur accord avec la direction.

Le proviseur adresse, par l'intermédiaire de M. Fraysse, représentant de la ville d'Annonay, ses remerciements :

-aux services techniques de la mairie pour la mise en place du grillage sur la pente de l'entrée côté place Michelet.

-au chef de la police pour être resté à côté du proviseur et d'avoir filmé la scène lors de l'altercation avec des manifestants, le 10 septembre, devant le lycée. Un petit nombre de manifestants ont proféré des insultes et des propos racistes en lui demandant de « retourner chez lui ».

Evaluation établissement :

Il a été recommandé de consolider les nouvelles actions, qui sont acceptées par la communauté éducative, notamment en développant la communication interne (entre les personnels, entre la direction et les personnels) et externe de l'établissement.

Les évaluateurs ont noté aussi la propreté et l'entretien du lycée malgré une rénovation datant d'au moins 12 ans. Il remercie les agents pour leur travail au quotidien.

Questions diverses des professeurs:

1 Tous les postes sont-ils pourvus ? Cf. 2.1.1

2 Combien de pactes avons-nous ? Bilan des pactes signés? Cf. 2.2

3 Combien y-a-t-il d'IMP? Pour quelles missions? Comment sera payé l'EVARS pour les professeurs? Voté au CA de juillet 2025 et sur le PV voté en début de CA. Pour l'EVARS, HSE.

4 L'AP des AED est difficile à expliquer aux élèves. Comment cela fonctionne-t-il ? Apparemment en maths les élèves étaient 30 ? Ne serait-il pas possible de fonctionner autrement et plus clairement, et de transmettre cette information à l'ensemble des personnels?

Une réunion de mise en place a eu lieu le jeudi 9 octobre. En ce qui concerne le chiffre de 30, il s'agit de la totalité des élèves qu'un AED a en aide sur une semaine et non sur une heure.

5 Accès difficile au portail tourniquet au-dessus de la place Michelet à cause de motos placées en travers le passage. *Nous sommes sur l'espace public mais le lycée sera attentif à cette difficulté.*

Fin du CA, vers 20h15.